

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 23 novembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : CONNAN Guy ; CHAPPE Fanny ; PARISCOAT Dominique



DELBU2021-11-113

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU PAYS DE BEGARD – AVENANT A LA CONVENTION

Au regard du projet de territoire de l'agglomération et du projet associatif de certains partenaires, des conventions d'objectifs et de moyens ont été réalisées pour la mise en œuvre d'un programme commun et concerté. L'agglomération fait ainsi le choix de soutenir le fonctionnement de structure associative, mais également de s'appuyer sur leurs compétences pour mettre en œuvre des orientations politiques qu'elle affirme.

A ce titre, une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre l'agglomération et la Maison des Jeunes et de la Culture du pays de Bégard pour la période 2018-2020.

Elle met en exergue la participation de la MJC à la politique enfance/jeunesse du territoire, définit la mise en place d'activités de loisirs, d'activités socioéducatives et met en œuvre une programmation culturelle notamment.

Afin d'affiner ce partenariat et de répondre aux nouvelles politiques de l'agglomération, un travail de concertation est enclenché entre les deux entités. Aussi, il est proposé de prolonger la convention d'une année pour permettre ainsi le fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture du pays de Bégard dans l'attente d'une nouvelle convention.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider l'avenant à la convention de la Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Bégard, période 2018-2020 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

